

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

ID : 027-200066405-20210927-CC_ST_153_2021-DE

Communauté de communes Roumois Seine

RAPPORT
ANNUEL
2020



PRIX ET QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

Sommaire

1.	Préambule	4
2.	Glossaire/ Définitions	4
3.	Présentation de la compétence assainissement	6
3.1	Territoire desservi par systèmes de collecte.....	6
3.2	Mode de gestion du service.....	7
3.3	Patrimoine du service.....	8
3.4	Estimation de la population desservie par le réseau de collecte (P201.0) et du nombre d'abonnements.....	9
3.5	Volumes facturés.....	10
3.6	Caractéristiques des réseaux de collecte.....	11
3.7	Ouvrage d'épuration des eaux usées.....	12
3.8	Synthèse rendements.....	13
4.	Indicateurs de performance	14
4.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des réseaux usées (P201.1).....	14
4.2	Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B).....	14
4.3	Conformité des ouvrages de collecte et de traitement des effluents (Uniquement les STEU > 2 000 EH).....	17
4.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées.....	18
4.5	Gestion des boues.....	19
5.	Financement du service assainissement	20
5.1	Recettes de la collectivité.....	20
5.2	Récapitulatif Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).....	20
5.3	Modalités de tarification.....	21
5.4	Facture d'assainissement type.....	22

6.	Financement des investissements	23
6.1	Travaux engagés au cours de l'exercice.....	23
6.2	Etat de la dette du service.....	23
6.3	Amortissements.....	23
6.4	Plan pluriannuel des travaux.....	23
7.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
7.1	Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P207.0).....	24
7.2	Taux d'impayés (P207.0).....	24
7.3	Taux de réclamation (P258.1).....	24
7.4	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	24
8.	Annexes	25

1. Préambule

Ce rapport établi, sur la base des données de l'exploitant du service d'assainissement collectif et de la Collectivité, permet d'établir un état des lieux du fonctionnement du service et de ses données caractéristiques. Ce rapport règlementaire doit être présenté dans les différents conseils municipaux des communes membres et transmis aux services de l'Etat.

Ce rapport ne constitue pas une analyse exhaustive des données du service mais plutôt une compilation des données primordiales du service permettant de suivre son évolution et son niveau d'activité au cours du temps.

2. Glossaire/ Définitions

AC : Assainissement collectif

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

ARS : Agence Régionale de la Santé

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

EH : Equivalents Habitants (Paramètre de dimensionnement des ouvrages d'assainissement)

ERU : Eaux Résiduelles Urbaines (Directive Européenne)

IP : Indicateur de Performance (SISPEA – Observatoire de l'eau)

Paramètres Assainissement :

- **MES** : Matières en suspension
- **Pt** : Phosphore
- **DBO5** : Demande biologique en oxygène sur 5 jours. Elle représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C pendant 5 jours.
- **DCO** : Demande chimique en oxygène. Elle permet d'apprécier la concentration en matière organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes... Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel.

L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux usées : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

- **NK** (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.
- **NGL** (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.

RAD : Rapport Annuel du Délégué

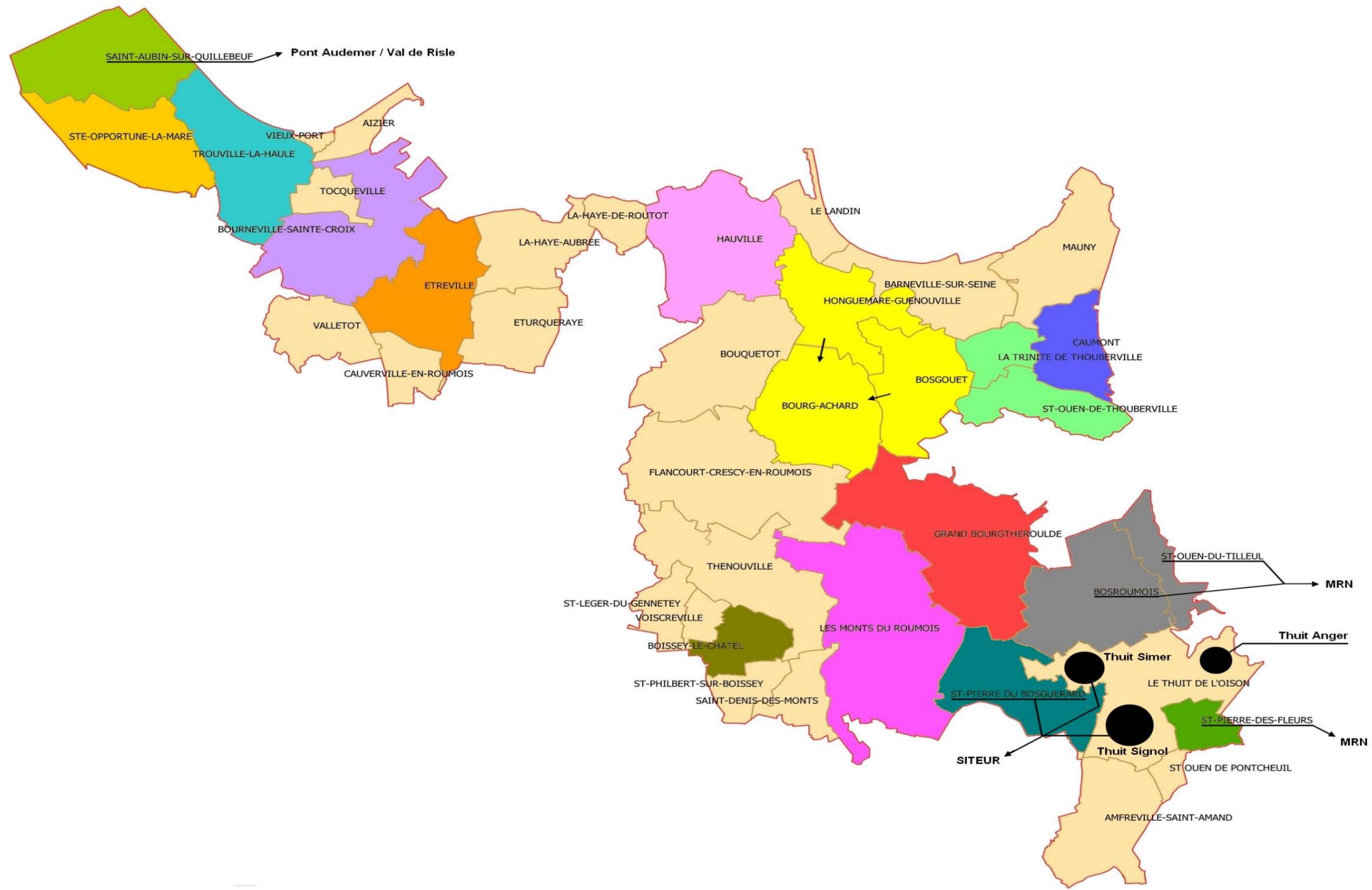
SATESE : Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

STEP/ STEU: Station d'épuration

3. Présentation de la compétence assainissement

3.1 Territoire desservi par systèmes de collecte



MRN = Métropole Rouen Normandie

La Communauté de communes Roumois Seine exerçait jusqu'au 31 décembre 2020, la compétence assainissement (Collecte, transport, dépollution) sur les communes suivantes : Saint Aubin sur Quillebeuf, Sainte Opportune la Mare, Trouville la Haule, Bourneville Sainte Croix, Etreville, Hauville, Bourg Achard, Bosgouet, Caumont, Saint Ouen de Thouberville, Grand Bourgtheroulde, Boissey le Châtel, Bosroumois, Saint Ouen du Tilleul, Thuit Anger (Faisant partie de la commune nouvelle du Thuit de L'Oison), Saint Pierre des Fleurs, Les Monts du Roumois, La Trinité de Thouberville.

Le territoire comporte 12 systèmes de traitement des eaux usées, le restant des abonnés étant raccordé sur ceux des collectivités frontalières.

La collectivité ne possède pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le nombre d'abonnés raccordé sur les systèmes d'assainissements de la collectivité bénéficiant du service est de **10 988**. La population raccordée estimée est de **24 655** habitants.

3.2 Mode de gestion du service

Délégation de service public SOGEA : BOISSEY CHATEL.

Délégation de service public SAUR : Bourg Achard, Bosgouet, Honguemare Guenouville.

Prestation de service SAUR : St Aubin sur Quillebeuf, Ste Opportune la Mare, Trouville la Haule, Bourneville, Etreville, Hauville, St Pierre de Fleurs.

Mise à disposition de personnel SERPN : Monts du Roumois et St Ouen de Thouberville.

Prestation de service SERPN : Trinité de Thouberville et Caumont.

Prestation de service SERPN/ Véolia : Grand Bourgtheroulde.

Convention d'entretien du réseau Métropole Rouen Normandie : St Ouen du Tilleul, Bosroumois et Thuit Anger.

3.3 Patrimoine du service

Le service public d'assainissement collectif permet la collecte et la dépollution des eaux usées produites grâce à un réseau de collecte de **216 500** mètres linéaires et **89 postes de relèvement**.

Le service gère 12 ouvrages d'épuration capable de traiter la pollution de **20 922 Equivalents-habitants**. Ces stations sont :

- STEP à Boues activées de Boissey le Châtel (1 100 EH)
- STEP à Boues activées de Bourg Achard (7 825 EH)
- Rhisostep de Bourg Achard (160 EH)
- STEP à Boues activées de Grand Bourgtheroulde (5 717 EH)
- STEP à Boues activées de Bourneville Sainte Croix (1 500 EH)
- Filtre planté de roseaux de Caumont (450 EH)
- Filtre Planté de roseaux d'Etreville (360 EH)
- Lagune de Hauville (500 EH)
- Disques biologiques des Monts du Roumois (420 EH)
- STEP à Boues activées de Saint Ouen de Thouberville (2 700 EH)
- Rhisostep de Trouville la Haule (300 EH)
- Clarifosse de Sainte Opportune la Mare (16 logements)

En 2020, le volume facturé aux abonnés est de **947 802 m³**.

Après traitement, les eaux épurées sont rejetées dans le milieu naturel : La Seine pour le filtre planté de roseaux de Caumont et des aires d'infiltrations pour le restant des ouvrages.

3.4 Estimation de la population desservie par le réseau de collecte (P201.0) et du nombre d'abonnements

Commune	Nombre d'habitants desservis en 2020	Abonnés 2020
Boissey le Châtel	978	395
Bosroumois/ Saint Ouen du Tilleul	4 657	3 523
Bosgouet	588	245
Bourg Achard	4 519	1 984
Grand Bourgtheroulde	5 840	1 468
Bourneville Sainte Croix	912	380
Caumont	296	143
Eteville	338	141
Hauville	660	275
Honguemare	27	11
Monts du Roumois	340	141
Saint Aubin sur Quillebeuf	139	58
Saint Opportune la Mare	37	16
Saint Ouen de Thouberville	2 122	841
Saint Pierre des Fleurs	1 544	663
Thuit Anger	1 147	478
Trinité de Thouberville	265	119
Trouville la Haule	246	107

Au total, la population desservie sur le périmètre de la Communauté de communes est estimée à 24 655 habitants, le nombre d'abonnement est lui estimé à 10 988. Le ration habitants/abonnement est de 2,25.

En 2020, il n'y a ni Convention Spéciale de Déversement (D202.0) ni Convention Spéciale de Déversement ou Arrêté d'Autorisation de Déversement (AAD) sur l'ensemble des systèmes de collecte de la collectivité.

3.5 Volumes facturés

Systèmes de collecte	Volume d'effluent traité en 2020
Boissey le Châtel	95 805
Bosroumois/ Saint Ouen du Tilleul	174 648
Bourg Achard	205 112
Grand Bourgtheroulde	139 467
Caumont	12 044
Eteville	5 008
Hauville	11 480
Monts du Roumois	12 135
Saint Aubin sur Quillebeuf	45 761
Bourneville Sainte Croix	
Sainte Opportune la Mare	
Trouville la Haule	
Saint Ouen de Thouberville	75 537
Saint Pierre des Fleurs	142 994
Thuit Anger	27 811

Le volume d'eau ayant transité par les 11 systèmes de collecte de la Communauté de communes Roumois Seine est de 947 802 m³.

Les effluents des communes de Saint Aubin sur Quillebeuf sont traités sur les installations de la Communauté de communes Pont Audemer / Val de Risle.

Ceux des communes de Thuit Anger, Saint Pierre des Fleurs, Bosroumois et Saint Ouen du Tilleul sont traités par la Métropole Rouen Normandie.

Les effluents de Saint Pierre du Bosc Guerard, Thuit Signol et Thuit Simer (Faisant partie de la commune nouvelle du Thuit de L'Oison) sont quant à eux traités par le SITEUR.

3.6 Caractéristiques des réseaux de collecte

Systèmes de collecte	Ouvrages d'épuration	Postes de relevage	Linéaire de réseau (refoulement compris)
Boissey le Châtel	1	2	9,7
Bosroumois/ Saint Ouen du Tillot	0	25	40
Bourg Achard	2	16	38,2
Grand Bourgtheroulde	1	17	24,7
Bourneville Sainte Croix	1	0	4
Caumont	1	2	3,1
Eteville	1	1	1,9
Hauville	1	1	3,9
Monts du Roumois	1	0	4
Saint Aubin sur Quillebeuf	0	1	2,1
Saint Opportune la Mare	1	9	19,2
Saint Ouen de Thouberville	1	9	19,2
Saint Pierre des Fleurs	0	5	11,1
Thuit Anger	0	7	3,6
Trouville la Haule	1	1	3,8

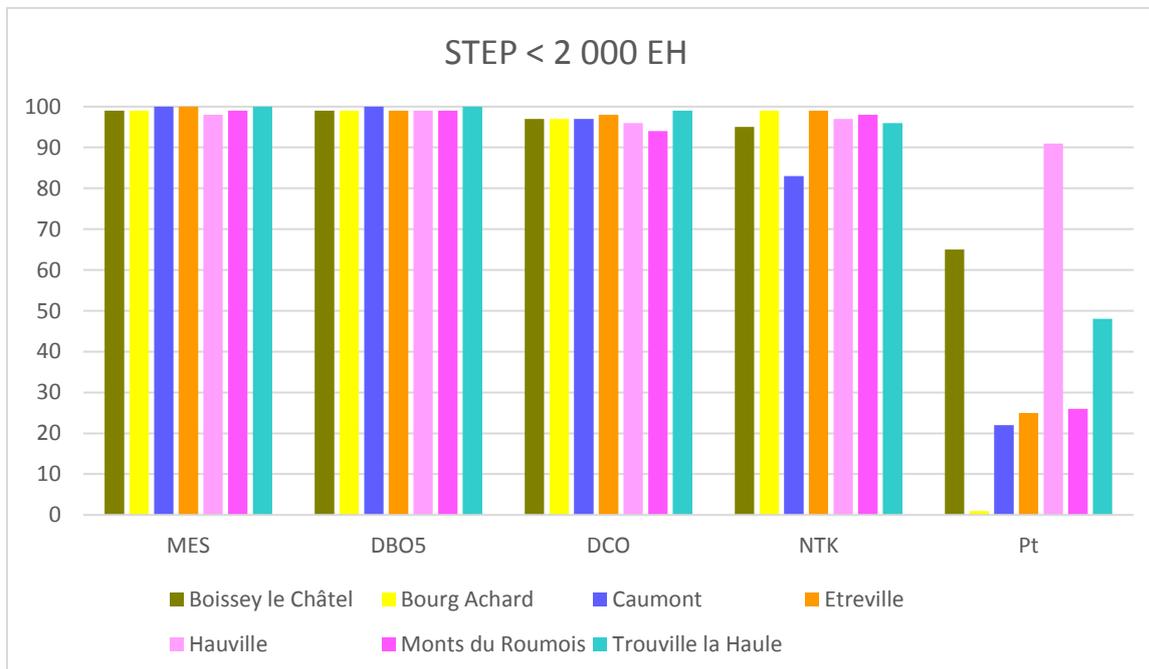
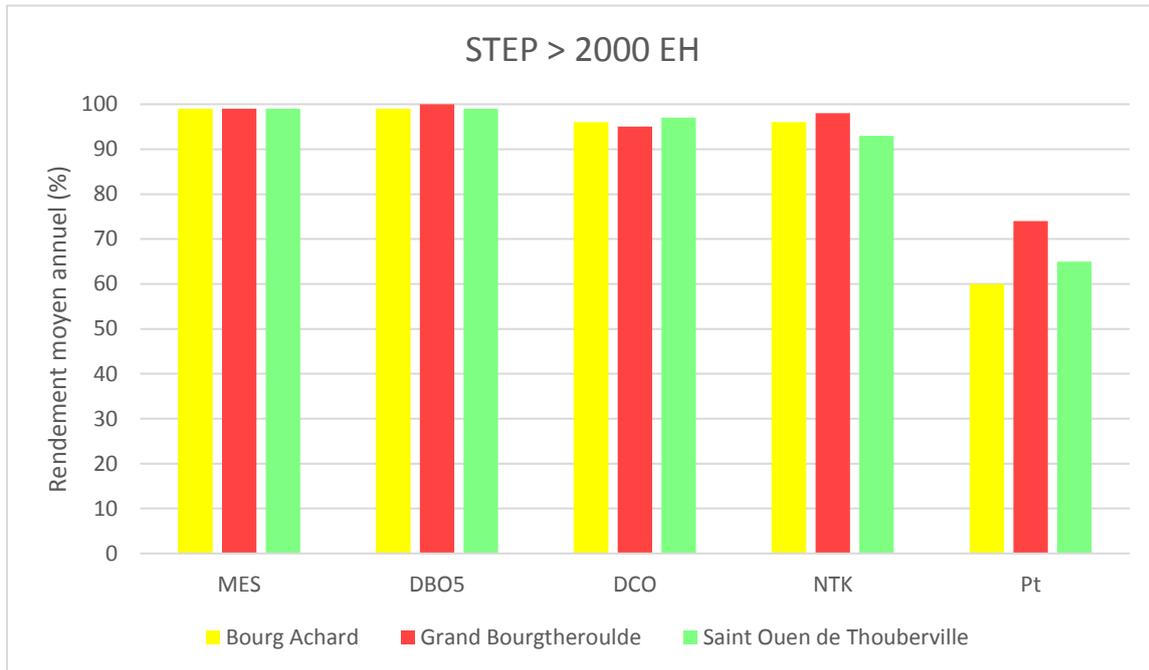
Le réseau d'assainissement de la Communauté de communes Roumois Seine est de type séparatif. Le linéaire total du réseau est de 188.5 km.

3.7 Ouvrage d'épuration des eaux usées

	Type de traitement	Année de mise en service	Capacité nominale (EH)	Population raccordée	Nombre de communes raccordées	Exutoire
Boissey le Châtel	Boues activées	1982	1100	978	Boissey le Châtel	Infiltration
Bourg Achard	Boues activées	2008	7825	4447	Bourg Achard - Bosgouet	Infiltration
Bourg Achard	Filtre compact planté de roseaux	2010	160	72	Bourg Achard	Aire d'infiltration
Grand Bourgtheroulde	Boues activées	2014	5840	3055	Grand Bourgtheroulde - Quelques communes de Bosroumois	Aire d'infiltration
Bourneville Sainte Croix	Boues activées	2020	1500	912	Bourneville Sainte Croix	Aire d'infiltration
Caumont	Filtre planté de roseaux	2016	450	382	Caumont	La Seine
Eteville	Filtre planté de roseaux	2010	360	144	Eteville	Aire d'infiltration
Hauville	Lagunage naturel	1992	500	462	Hauville	Infiltration
Monts du Roumois	Disques biologiques	2006	420	333	Monts du Roumois	Aire d'infiltration
Saint Ouen de Thouberville	Boues activées	1985	2500	2122	Saint Ouen de Thouberville	Infiltration
Trouville la Haule	Filtre compact	2014	300	250	Trouville la Haule	Aire d'infiltration

Les fiches caractéristiques de chacune des STEP sont reportées en annexe du présent rapport.

3.8 Synthèse rendements



4. Indicateurs de performance

4.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des réseaux usées (P201.1).

La Collectivité n'a pas réalisé d'étude préalable sur le nombre d'abonnés relevant de l'assainissement collectif. Le taux de desserte ne peut donc pas être calculé.

4.2 Connaissance patrimoniale et gestion des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B).

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

Nb : (1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

1er échelon de connaissance: Plan des réseaux		Boissey le Châtel	Bosroumois/ Saint Ouen du Tillieu	Bosgouet	Bourg Achard	Grand Bourgtheroulde	Bourneville Sainte Croix
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 5 points Non: 0 point	Oui 5	Non 0	Oui 5	Oui 5	Oui 5	Oui 5
2ème échelon de connaissance: Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)							
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui 10	Oui 0	Oui 15	Oui 15	Oui 11	Oui 15
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	0%	98%	98%	60%	99
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	50% 10	0% 0	95% 15	95% 15	60% 11	99 15
3ème échelon de connaissance: Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)							
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0% 0	0% 0	18% 0	18% 0	0% 0	9% 0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non 0	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non 0	Non 0	Oui 10	Oui 10	Non 0	Oui 10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non 0	Non 0	Non 0	Non 0	Oui 10	Oui 10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui: 10 points Non: 0 point	Non 0	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Non 0	Oui 10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui: 10 points Non: 0 point	Non 0	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Non 0	Non 0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui: 10 points Non: 0 point	Non 0	Oui 10	Non 0	Non 0	Non 0	Non 0
TOTAL (indicateur P202.2B)		35	10	85	85	37	85

Caumont		Eteville		Hauville		Honguemare		Monts du Roumois		Saint Aubin sur Quillebeuf		Saint Opportune la Mare		Saint Ouen de Thouberville		Saint Pierre des Fleurs		Thuit Anger		Trinité de thouberville		Trouville la Haute	
Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10
Non	0	Oui	5	Oui	5	Oui	5	Non	0	Oui	5	Oui	5	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	5
Oui		Non		Oui		Oui		Oui		Non		Non		Oui		Non		Non		Oui		Non	
Oui	15	Oui	0	Oui	15	Oui	15	Oui	14	Oui	0	Oui	0	Oui	15	Non	0	Non	0	Oui	15	Oui	0
100%		95%		99%		98%		90%		99%		99%		100%		0%		0%		100%		99%	
0%	0	95%	0	99%	15	95%	15	90%	14	99%	0	99%	0	25%	0	0%	0	0%	0	25%	0	99%	0
0%	0	95%	15	9%	0	18%	0	90%	14	9%	0	9%	0	67%	11	0%	0	0%	0	67%	11	9%	0
Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10
Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	10
Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0
Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	10
Non	0	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Oui	10	Oui	10	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Oui	10
Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0	Non	0
10		15		85		85		10		15		15		10		0		0		10		15	

4.3 Conformité des ouvrages de collecte et de traitement des effluents (Uniquement les STEU > 2 000 EH).

- Conformité de la collecte des effluents (P203.3) :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indicateur de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies est du ressort de la Police de l'Eau.

- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3) :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3) :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU.

Ces indicateurs sont à établir par la Police de l'eau qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- Conformité du taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) :

Une filière est dite conforme si la filière de traitement déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) :

Cet indicateur, qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2 000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures.

	Bourg Achard	Grand Bourgtheroulde	Saint Ouen de Thouberville
Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	156,35	139,7	117,1
Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	100%	100%	100%
Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	100%	100%	100%
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	100%	100%	100%
Conformité du taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées (P206.3)	100%	100%	100%
Conformité des performances des équipements d'épuration (P154.3)	100%	100%	100%

4.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

En 2020, il n'y a pas eu de renouvellement de canalisations. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0%.

4.5 Gestion des boues

L'arrêté du **30 avril 2020** précise les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de COVID-19. Il insiste notamment sur l'interdiction d'épandre les boues non hygiénisées produites pendant la pandémie.

Dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, l'ANSES a été saisie par le gouvernement pour évaluer les risques liés à l'épandage des boues produites pendant la pandémie. Dans son avis rendu en date du 27 mars 2020, l'Agence considère que les traitements consistant à hygiéniser les boues sont de nature à rendre le risque de contamination des boues par le SARS-CoV-2 faible ou négligeable.

Sur la Communauté de communes Roumois Seine, l'hygiénisation des boues a été réalisée sur la STEP de Grand Bourgtheroulde selon les modalités suivantes :

- Traitement par chaulage (Taux d'incorporation minimum de 30%) suivis d'un stockage de 3 mois.
- Analyse par lot confirmant un taux d'abattement en coliphages somatiques supérieur ou égal à 4 Ulog

La station a ainsi traité les boues de la STEP des Monts du Roumois et celles de Saint Ouen de Thouberville en plus des siennes.

Les boues de la STEP de Boissey le Châtel ont quant à elles été envoyées en méthanisation. Enfin, celles de la STEP de Bourg Achard sont déshydratées sur place, elles ne nécessitent donc pas de chaulage et n'ont pas été impactées par les restrictions sur l'épandage.

- Récapitulatif boues produites/évacuées :

	Boissey le Châtel	Bourg Achard	Grand Bourgtheroulde	Bourneville Sainte Croix	Monts du Roumois	Saint Ouen de Thouberville
Tonnage de boues produites (D203.0)	12,9	52,3	77,2		nc	28,5
Tonnage de boues (Matières sèche)	14,1	71,5	59,6		nc	25,3

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

5. Financement du service assainissement

5.1 Recettes de la collectivité

Types de recette	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées usage domestique	2 117 388,09
Recettes de raccordement (PFAC)	43 493
Primes à l'épuration de l'AESN	24 246,20
Total des recettes	2 185 127,29

5.2 Récapitulatif Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Commune	PFAC (en €)
Boissey le Châtel	1 800
Bosroumois/ Saint Ouen du Tilleul	3 000
Bosgouet	4 000
Bourg Achard	4 000
Grand Bourgtheroulde	4 500
Bourneville Sainte Croix	4000
Caumont	4 000
Etreville	4 000
Hauville	2 200

Commune	PFAC (en €)
Honguemare	nc
Monts du Roumois	4 000
Saint Aubin sur Quillebeuf	4000
Saint Opportune la Mare	4000
Saint Ouen de Thouberville	2 300
Saint Pierre des Fleurs	2 500
Thuit Anger	2 200
Trinité de Thouberville	2 550
Trouville la Haule	4 000

5.3 Modalités de tarification

Tarifs		Boissey le Châtel	Bosnormand	Bosgouet	Saint Ouen du Tilleul - Bosroumois	Bourg Achard	Grand Bourgtheroulde	Bourneville Sainte Croix	Caumont	Etreville
Part de la collectivité										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)		7,2	21	32,8	25	32,8			36,08	35
Part proportionnelle: Prix au m ³ (€ HT/m ³)		1,03	2,636	2,4	2,636	1,12	2	4,8	3,029	2
Part Déléataire										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)		22,71				35,18				
Part proportionnelle: Prix au m ³ (€ HT/m ³)		1,6968				1,2343				
Taxes et redevances										
Taxe: Taux de TVA (2)		10%	10%	10%	10%	10%	0%	10%	0%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185
	VNF rejet (€ HT/m ³)									
	Autre: (€ HT/m ³)		0,42		0,42					

Tarifs		Hauville	Monts du Roumois	Saint Aubin sur Quillebeuf	Saint Opportune la Mare	Trouville la Haule	Saint Ouen de Thouberville	Saint Pierre des Fleurs	Thuit Anger	Trinité de Thouberville
Part de la collectivité										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)		30	20	0	0	0	60	0	13	58,33
Part proportionnelle: Prix au m ³ (€ HT/m ³)		1	2,62	4,38	4,38	4,38	2,25	2,55	1,8	1,83
Part Déléataire										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)										
Part proportionnelle: Prix au m ³ (€ HT/m ³)										
Taxes et redevances										
Taxe: Taux de TVA (2)		10%	10%	10%	10%	10%	0%	10%	10%	10%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (AESN) (€ HT/m ³)	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185	0,185
	VNF rejet (€ HT/m ³)									
	Autre: (€ HT/m ³)									

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

5.4 Facture d'assainissement type (120 m³)

Tarifs		Boissey le Châtel	Bosnormand	Bosguouet	Saint Ouen du Tilleul - Bosroumois	Bourg Achard	Grand Bourgtheroulde	Bourneville Sainte Croix	Caumont	Etreville
Part de la collectivité										
Part fixe: Abonnement (1)		7,2	21	32,8	25	32,8			36,08	35
Part proportionnelle: Prix au m ³		123,60	316,32	288	316,32	134,40	240,00	576,00	363,48	240,00
Part Déléataire										
Part fixe: Abonnement (1)		22,71				35,18				
Part proportionnelle: Prix au m ³		203,62								
Taxes et redevances										
Taxe: Taux de TVA (2)										
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20
	VNF rejet									
	Autre:		50,40		50,40					
Total		379,33	409,92	343,00	413,92	224,58	262,20	598,20	421,76	297,20
Prix HT au m³		3,16	3,42	2,86	3,45	1,87	2,19	4,99	3,51	2,48

Tarifs		Hauville	Monts du Roumois	St Aubin sur Quillebeuf	Ste Opportune la Mare	Trouville la Haule	St Ouen de Thouberville	St Pierre des Fleurs	Thuit Anger	Trinité de
Part de la collectivité										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)		30	20	0	0	0	60	0	13	58,33
Part proportionnelle: Prix au m ³		120,00	314,40	525,60	525,60	525,60	270,00	306,00	216,00	219,60
Part Déléataire										
Part fixe: Abonnement (€ HT/an) (1)										
Part proportionnelle: Prix au m ³										
Taxes et redevances										
Taxe: Taux de TVA (2)										
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20
	VNF rejet									
	Autre:									
Total		172,20	356,60	547,80	547,80	547,80	352,20	328,20	251,20	300,13
Prix HT au m³		1,44	2,97	4,57	4,57	4,57	2,94	2,74	2,09	2,50

6. Financement des investissements

6.1 Travaux engagés au cours de l'exercice

	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	4 327 187
Montant des subventions en €	644 359
Montants des contributions du budget général en €	0

6.2 Etat de la dette du service

Les données suivantes prennent en compte l'état de la dette du service d'assainissement collectif. L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre en €	9 792 303,17
Montants remboursés durant l'exercice en €	979 012,57
Dont en capital	842 245,94
Dont en intérêts	136 766,63

6.3 Amortissements

Durant l'exercice 2020, la collectivité a réalisé un amortissement des travaux relatifs au service d'assainissement collectif à hauteur de 1 078 879, 44 € des biens du service.

6.4 Plan pluriannuel des travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux en Assainissement Collectif n'a été voté par la Communauté de communes Roumois Seine pour 2020.

7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

7.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P207.0)

Le montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité est de 380.98 €.

7.2 Taux d'impayés (P207.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Au 31/12/2020 la collectivité a enregistré 9001,72 €.

7.3 Taux de réclamation (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Au 31/12/2020 la collectivité n'a enregistré aucune réclamation.

7.4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2020
Encours de la dette en €	9 792 303,17
Epargne brute annuelle en €	2 491 273,88
Durée d'extinction de la dette en année	3,9

8. Annexes

STEP de Boissey le Châtel		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	1982	
Estimation de la population raccordée	978	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	1 100 EH	
Débit (temps sec)	165 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Infiltration	
Paramètres	Concentration (24h)	Rendement
MES	30 (2h)	
DBO5	30	
DCO	90	
NTK	40	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Déshydratation mécanique par table d'égoutage	
Plan d'épandage		
Production de boues	12 942 kg de MS	

STEP de Bourg Achard		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	2008	
Estimation de la population raccordée	4 447	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	1 230 EH	
Débit (temps sec)	1 230 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet		
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	20	96%
DBO5	25	91%
DCO	90	88%
NGL	10	87%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	séchage solaire	
Plan d'épandage		
Production de boues	87 278 kg de MS	

STEP de Bourg Achard		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Filtre compact planté de roseaux	
Date de mise en service	2010	
Estimation de la population raccordée	72	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	160 EH	
Débit (temps sec)	24 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	50	
DBO5	25	
DCO	125	
NTK Inst		60%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	0 kg de MS	

STEP de Grand Bourgtheroulde		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	2014	
Estimation de la population raccordée	3 055	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	5 840 EH	
Débit (temps sec)	945 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES		
DBO5		
DCO		
NTK Inst		
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Deshydratation mécanique par filtre presse	
Plan d'épandage		
Production de boues	52 525 kg de MS	

STEP de Bourneville Saint Croix		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	2020	
Estimation de la population raccordée	660	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	1 500 EH	
Débit (temps sec)	212 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	25	96%
DBO5	25	94%
DCO	90	91%
NTK Inst	10	90%
NGL (Annuel)	15	85%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Deshydratation mécanique par table d'égoutage	
Plan d'épandage		
Production de boues	nc (STEP neuve)	

STEP de Caumont		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	2016	
Estimation de la population raccordée	382	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	450 EH	
Débit (temps sec)	67,5 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	La Seine	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	30	
DBO5	25	
DCO	125	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	0 kg de MS	

STEP de Caumont		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Filtre planté de roseaux	
Date de mise en service	2010	
Estimation de la population raccordée	144	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	360 EH	
Débit (temps sec)	54 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	35	
DBO5	25	
DCO	125	
NTK Inst	15	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	0 kg de MS	

STEP de Hauville		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Lagunage naturel	
Date de mise en service	1992	
Estimation de la population raccordée	462	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	500 EH	
Débit (temps sec)	75 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	120	
DBO5	40	
DCO	120	
NTK Inst	50	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	0 kg de MS	

STEP des Monts du Roumois		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Disques biologiques	
Date de mise en service	2006	
Estimation de la population raccordée	333	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	420 EH	
Débit (temps sec)	63 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES		50%
DBO5	25	
DCO	125	
NTK Inst		60%
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	1 260 kg de MS	

STEP de Saint Ouen de Thouberville		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Boues activées	
Date de mise en service	1985	
Estimation de la population raccordée	2 122	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	2 500 EH	
Débit (temps sec)	375 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	30 (2h)	
DBO5	30	
DCO	90	
NTK Inst	50 (2h)	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	Déshydratation mécanique par table d'égoutage	
Plan d'épandage		
Production de boues	28 485 kg de MS	

STEP de Trouville la Haule		
Installation de traitement des effluents		
Type de filière de traitement	Filtre Compact	
Date de mise en service	2014	
Estimation de la population raccordée	250	
Capacité nominale d'épuration (24h)		
Capacité nominale d'épuration	300 EH	
Débit (temps sec)	45 m ³ /j	
Prescription de rejets		
Date de l'autorisation de rejet		
Lieu de rejet	Aire d'infiltration	
Paramètres	Concentration mg/l	Rendement
MES	35	
DBO5	25	
DCO	125	
NTK Inst	40	
Gestion des boues produites		
Type de filière de traitement	/	
Plan d'épandage		
Production de boues	28 485 kg de MS	